

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE  
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq le deux avril à neuf heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

**Etaient présents :**

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
M. Jean PROU ( <i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i> )		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE ( <i>suppléante de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )	X	
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )		X
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )		X
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte		X
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**N° 2025/11**

**OBJET : Modification du règlement intérieur du Comité Syndical**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte des ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente et notamment l'article 5.2,

Considérant le règlement intérieur du Comité Syndical approuvé par délibération n°2017/03 du 6 mars 2017,

Considérant la nécessité d'actualiser ce règlement intérieur en permettant notamment la tenue de réunion en visioconférence,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

d'approuver le nouveau règlement intérieur joint .

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PCNS

